



**Mairie d'AUBY**  
Convention de prêt DOISNEAU  
Décision n° 202302-30

Publié le 16 février 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place une action de valorisation du patrimoine minier dans le cadre de la commémoration de la catastrophe de Courrières

Le Maire,

**Décide,**

De signer la convention de prêt gratuit de l'exposition photos intitulée : **les mineurs de Robert DOISNEAU** avec l'Association des Communes Minières de France qui se tiendra à la Médiathèque Louis Aragon du 3 au 17 mars 2023.

AUBY, le 16/02/23

Christophe CHARLES

Maire